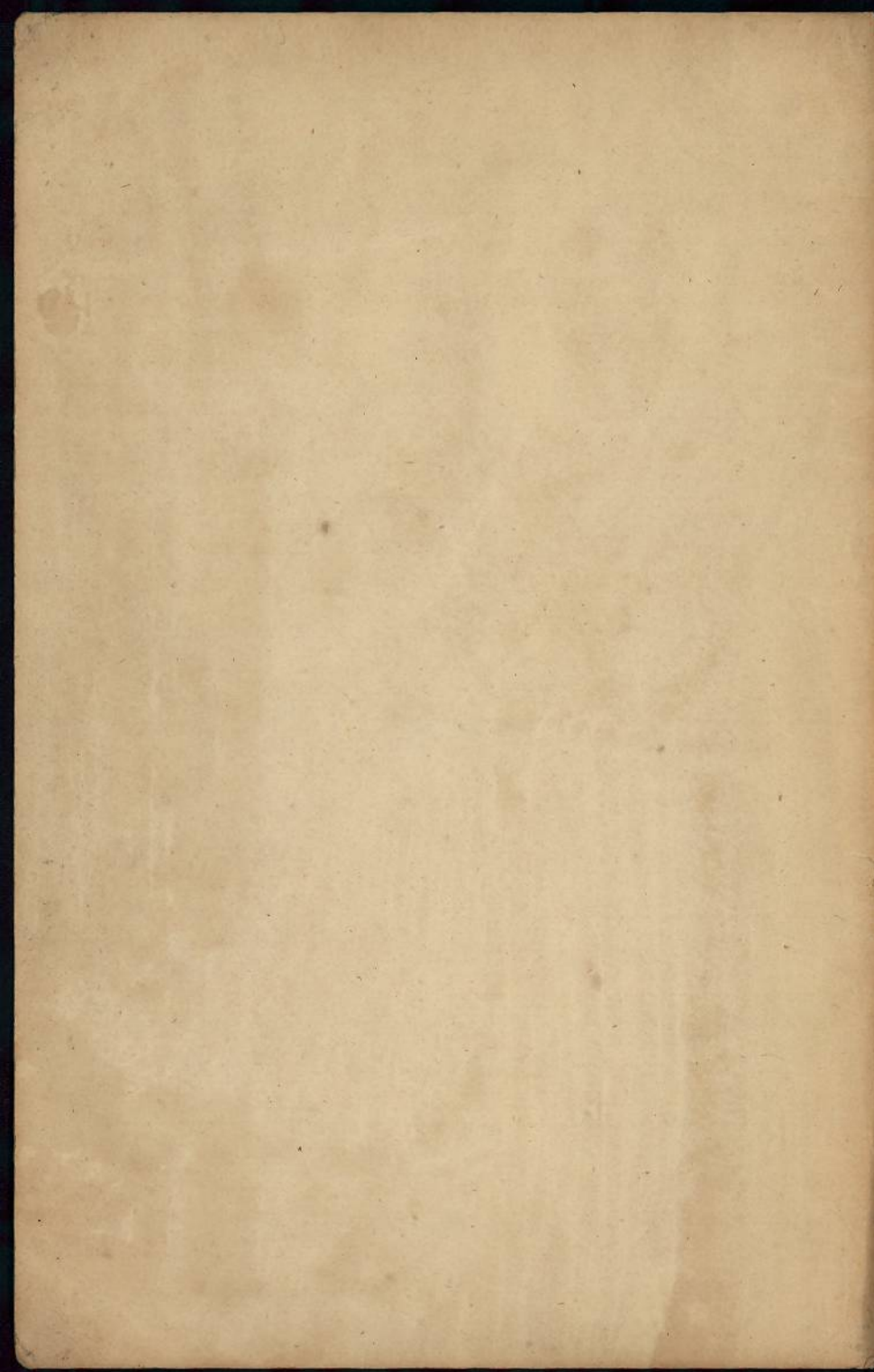
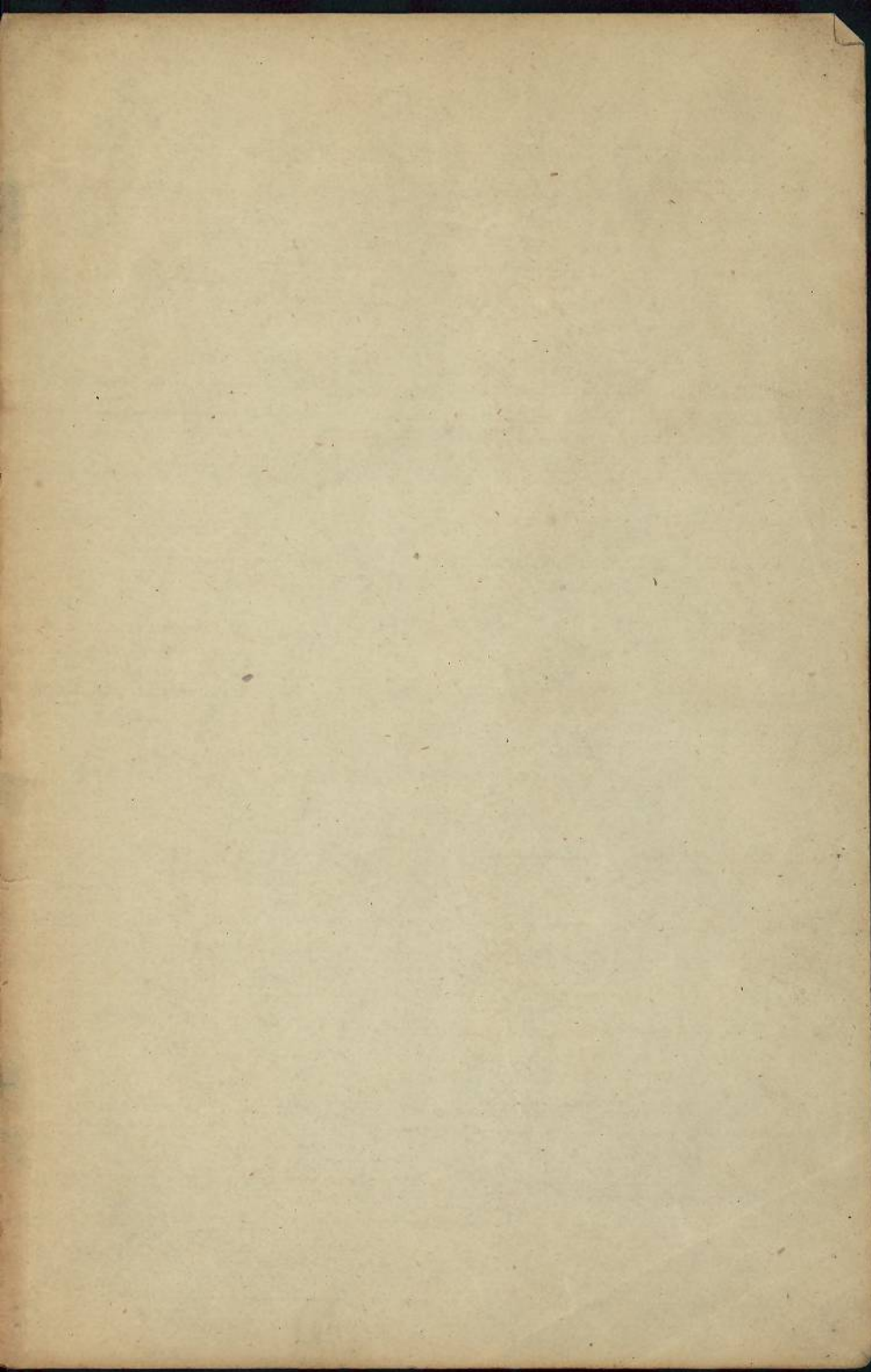
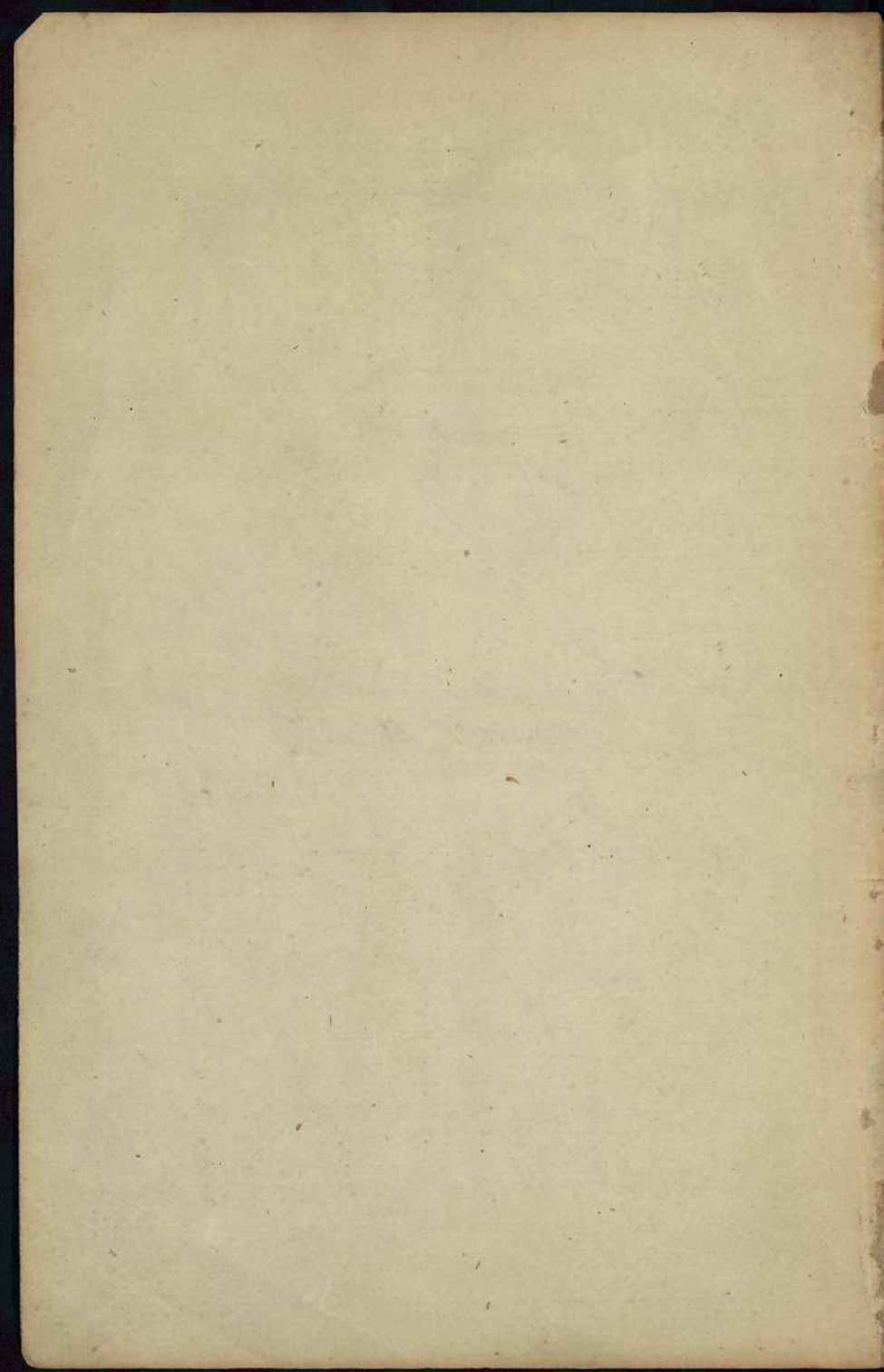












VERBAL
DE
LA FÊTE SÉCULAIRE
CÉLÉBRÉE par MM. les Pénitens
Bleus de la ville de Lombez.

L'AN mil sept cent quatre-vingt-cinq,
& le Lundi treizieme Juin, après midi,
dans la ville Episcopale de Lombez,
régnant LOUIS XVI, Roi de France &
de Navarre, & sous l'Episcopat de Mon-
seigneur Léon - François-Ferdinand de
Salignac de Lamothe-Fénélon, Seigneur
Evêque dudit Lombez; M^{re}. Edmond
Firmin Boyer, Chanoine, Vicaire-Gé-
néral dudit Lombez, & Syndic du Dio-

cese, étant Prieur de ladite Compagnie; Me. Duprat, Avocat en Parlement; & ancien Maire de ladite Ville, Sous-Prieur; très-honorée Dame Cécile Demont de Marcelier, Baronne de Gaujac, Prieure des Dames Pénitentes.

Ladite Compagnie, en vertu d'une permission spéciale de mondit Seigneur Evêque, a célébré de la manière suivante la Fête Séculaire de son Institution, qui étoit tombée en Juin mil sept cent quatre-vingt-trois, mais que des circonstances avoient obligé de différer.

1°. Dès que Monseigneur l'Evêque eut accordé la permission, M. Boyer, en qualité de Prieur, fit convoquer une Assemblée extraordinaire des Confreres pour leur en faire part. Il indiqua ensuite une autre Assemblée au premier Juin suivant, à l'effet de régler l'ordre de la Fête. Cette Assemblée fut tenue au jour marqué; il y fut statué d'abord, que M. Guitard, Négociant, Syndic de ladite

Compagnie, MM. Sancerry, Négociant, & Durbas major, Bénéficiaire de la Cathédrale, Confreres, feroient spécialement chargés de veiller à tout ce qui pourroit être relatif à cette Fête; que de plus, M. le Syndic écriroit au nom de la Compagnie aux différentes Compagnies de Pénitens Bleus, auxquelles elle a l'honneur d'être affiliée, pour leur faire part de la Solemnité, & les y inviter.

En conséquence de cette Délibération, & avant que l'Assemblée fût séparée, M. le Syndic écrivit à MM. les Pénitens Bleus de Toulouse, à ceux de Gimont & de Cologne, pour les prier, au nom de la Confrairie, de vouloir bien assister par députation à la Fête.

La Lettre d'invitation pour la Compagnie de Toulouse, lui fut portée par M. Sancerry, Confrere, qui en fut accueilli d'une maniere distinguée; celles pour les Compagnies de Gimont & de

Cologne leur furent adressées par des
Exprès.

Ces Compagnies témoignèrent le plus
grand empressement pour se rendre aux
vœux de celle de Lombez.

Tous les Députés, ainsi que tous les
Confreres & plusieurs personnes nota-
bles de la Ville, furent invités par billets.

La Compagnie de MM. les Pénitens
Bleus de Toulouse étoit représentée par
M. de Guy, Lieutenant-Colonel d'In-
fanterie, Chevalier de l'Ordre Royal &
Militaire de Saint-Louis, Commandant
pour le Roi à Prats-de-Mouillou en Rouf-
fillon, Sous-Prieur de ladite Compagnie,
qui a l'honneur de représenter Monsei-
gneur Comte d'Artois, Prieur en exer-
cice; M. de Vicques, Vicaire-Général
de Lombez, Chanoine de l'Eglise Mé-
tropolitaine de Toulouse, Abbé de Sa-
ramon; M. de Trubelle, Ecuyer, ancien
Capitou, & M. Monssinat, Avocat au
Parlement, Syndic.

Celle de Gimont fut représentée par M. Bigan Prêtre , Religieux Bernardin de l'Abbaye de Gimont, Prieur; de M. le Comte de la Nouë , Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis , Commandant pour le Roi à Bagnieres de Luchon; de M. le Marquis de Montlezun , Officier de Dragons , & de M. Dubois, représentant le Syndic de la susdite Confrairie.

Ces MM. étant arrivés le 11 & le 12 au matin , furent reçus dans la maison de M. Duprat , Sous-Prieur , aux frais de la Compagnie.

Le 11 , la Fête fut annoncée à midi par le son de la cloche de la Chapelle , par celles de la Cathédrale , & par plusieurs salves de Mousqueterie.

Les premieres Vêpres de l'Office du St. Sacrement furent chantées solennellement dans la Chapelle à trois heures & demie; le St. Sacrement étoit exposé. M. le Prieur officia , & donna ensuite la Bé-

nédiction, pendant laquelle on chanta en musique le Motet *Panis Angelicus*.

Le lendemain 12, jour de la Fête, vers huit heures du matin, le son des cloches annonça la Messe, à laquelle MM. les Députés & les Confreres se rendirent en cérémonie, chacun ayant pris la place qui lui étoit indiquée; elle fut célébrée solennellement par M. le Prieur, assisté de M. Blais & de M. Durbas minor, Prébendier de la Cathédrale. La Messe fut chantée en Musique par les Chantres de la Chapelle & par ceux de la Cathédrale, sous la direction de M. l'Abbé Gaubert de la Molinerie, Bénéficier de ladite Eglise.

MM. les Députés qui étoient placés dans le Sanctuaire, vinrent à l'Offrande, ainsi que tous les Confreres, portant chacun un cierge à la main.

Un grand nombre de Fidelles de l'un & de l'autre sexe, entr'autres, les Confreres & Confrereffes s'approcherent de

la Sainte Table pour y recevoir la Communion.

Après la Messe , MM. les Députés se rendirent chez M. le Prieur, logé au Palais Episcopal , accompagnés de M. le Sous-Prieur & de plusieurs Confreres. Il fut servi un déjeuner , après lequel l'Assemblée se rendit chez M. le Sous-Prieur.

A trois heures & demie la cloche de la Chapelle & celles de l'Eglise Cathédrale annoncerent les secondes Vêpres , où tous les invités se rendirent. Le Saint Sacrement avoit été exposé ; elles furent chantées avec solennité comme la veille. M. l'Abbé de Vicques , Député de la Compagnie de Toulouse , y officia , à la sollicitation de M. le Prieur.

Pendant les Vêpres , MM. les Députés prirent leur place dans le Sanctuaire , comme à la Messe.

Après les Vêpres , MM. les Commissaires de la Compagnie vinrent avertir

que tout étoit disposé pour la Procession : chacun prenant son rang suivant l'ordre indiqué par un Tableau qui avoit été dressé & placé à cet effet dans la Chapelle, M. Boyer Prieur, en surplis & en étole, monta sur la première marche de l'Autel, & s'étant tourné du côté de l'Assemblée & du Peuple, fit une Exhortation relative à la circonstance (1).

Après l'Exhortation, le départ de la Procession fut annoncé par plusieurs salves de mousqueterie, par la Musique Militaire & le son des cloches.

Après avoir entonné le *Pange lingua*, &c. elle se mit en marche dans l'ordre suivant.

1°. A droite & à gauche de la porte d'entrée de la Chapelle, un détachement de la Milice Bourgeoise sous les armes.

2°. Madame veuve Sancerry, Sous-

(1) Cette Exhortation se trouve à la fin du présent Verbal.

Prieure, portant un Guidon de damas bleu à franges d'or & à l'effigie de l'image de Notre-Dame de Garaison, à la tête des Pénitentes, qui suivoient deux à deux, au nombre de cent, vêtues de blanc, ceintes d'un cordon bleu, & tenant un cierge à la main.

Au milieu d'elles, à deux distances éloignées, étoient placés M. Dupuy, Prêtre Bénéficiaire de la Cathédrale, en surplis, & M. Delamamie de Clairac, Seigneur de Baillasbax, ancien Officier de Dragons, revêtu de son sac, pour maintenir le bon ordre.

3°. La Croix de la Compagnie, avec l'image du Christ, revêtue d'un voile brodé en or, étoit portée par M. Sebastien Lalubie, Négociant. De chaque côté de la Croix étoient deux Confreres portant des Médailles.

4°. Devant la Croix, précédant les Confreres, étoient MM. Monssinat, Dubois & Guitard, Syndics des trois

Compagnies , revêtus de leur sac , ayant chacun un bâton court & un cierge à la main.

5°. A suite de la Croix , venoit la Compagnie , au nombre de cent Confreres , revêtus de leur sac , marchant deux à deux , & ayant un cierge à la main.

M. Moyfen , Prêtre Bénéficiaire de la Cathédrale , & M. Marcellier , Baron de Gaujac , faisoient observer le bon ordre.

6°. Au milieu des deux lignes formées par les Confreres , étoit le Guidon aux Armes de France , porté par M. le Chevalier Dubarry , ancien Sous-Prieur.

7°. Ensuite venoient quatre Confreres portant la Relique de Saint Jérôme dans un superbe Pavillon décoré de guirlandes par le zele des Confreres ; de chaque côté de la Relique on avoit placé deux Médailles & deux flambeaux portés par des Confreres.

(1) 8°. La Relique de Saint Jérôme étoit suivie d'un Prêtre d'honneur en Chappe , tenant une petite clochette , accompagné d'un Diacre & d'un Sous-Diacre, revêtus de Dalmatiques & tenant l'Echarpe.

9°. Ensuite suivoient les RR. PP. Capucins , sans Croix , qui avoient été invitées à cette Procession.

(2) 10°. A suite des Capucins , étoit portée par des Confreres une superbe Paniere à fleurs , très-artistement décorée de guirlandes & de bouquets artificiels ; à droite & à gauche étoient des Fleuristes en lévites , ceints de rubans bleus , portant de petits paniers devant eux.

(1) M. Contaut , Prêtre Hebdomadier de la Cathédrale , remplissoit la fonction de Prêtre d'honneur. MM. Layrle & Dupuy major , Prêtres & Bénéficiers , celle de Diacre & de Sous-Diacre.

(2) La Paniere à fleurs a été faite par M. Jacques Durbas , Confrere zélé.

11°. Devant la Paniere marchoit un petit enfant habillé en Saint Jean-Baptiste, conduisant un Agneau avec un ruban.

12°. A suite de la paniere marchoient les Turiféraires, au nombre de dix-huit, accompagnés de quatre Servans & de plusieurs jeunes Confreres en sac & en lévites, portant de petites panieres de fleurs devant eux.

13°. Après les Turiféraires venoit le Clergé de la Cathédrale sans Croix, & plusieurs Pasteurs du Diocèse reçus dans la Confrairie.

14°. Ensuite venoit le Saint Sacrement porté sous un Dais par M. l'Abbé de Vicques, assisté de M. Blais, Prêtre Bénéficier, faisant les fonctions de Diacre, & de M. Durbas minor, celle de Sous-Diacre, tous revêtus d'ornemens de damas rouge.

15°. Le Dais étoit porté par MM. les Officiers Municipaux en chaperon; il

étoit gardé par la Brigade de Maréchauffée en grand uniforme , sous les armes , ayant son Commandant au milieu , le sabre nud à la main.

16°. A la suite du Saint Sacrement venoient MM. les Députés de Toulouse & de Gimont , portant chacun un cierge à la main ; au milieu d'eux étoit M. Boyer Prieur.

17°. Un détachement de la Milice Bourgeoise , ayant la Musique Militaire à sa tête , fermoit la marche , & contenoit un nombre infini d'Etrangers & de Gens de la Campagne , qui étoient venus réunir leurs prieres à celles de la Compagnie en un jour aussi mémorable.

La Compagnie , par le zele de ses Commissaires , avoit fait paraffoler & tapisser , quelques jours auparavant , les rues par où la Procession devoit passer. On avoit dressé des Arcs de triomphe , surmontés de couronnes de fleurs & de laurier , dans plusieurs endroits du cours

de la Procession , ce qui en rendoit le coup-d'œil agréable.

La rue qui conduit à la Chapelle étoit remarquable par la rareté & la beauté des Tableaux qui la décoroit. Le portique qui en formoit l'entrée du côté du puits de Notre-Dame , étoit décoré d'un superbe Tableau représentant Saint Jérôme dans le désert , surmonté des armes de la Confrairie.

Au côté gauche , celui de Monseigneur de Salignac de Lamothe-Fénélon ; en face , de l'autre côté de rue , on voyoit le portrait de Monseigneur de Fénélon , Archevêque de Cambrai , celui de Monseigneur de Cerify , dernier Evêque de Lombez , & autres.

Le cours de la Procession , en sortant de la Chapelle , a été , tournant à gauche , dans la rue Longue ; passant ensuite devant la porte , dite de *Dessus* ; entrant dans la rue du Barry neuf , jusques à la Place du Palais Episcopal , où l'on

l'on avoit dressé un Reposoir, devant lequel la Procession s'arrêta ; il y fut fait un encensement & chanté un Motet en musique.

Pendant les Oraisons , la Procession défila sur la Place du Palais Episcopal , passa devant l'Hôtel de Ville , & entra dans la rue qui conduit au puits de Notre-Dame ; arrivant au puits de Notre-Dame , elle défila à droite dans la rue qui aboutit à l'Eglise Cathédrale , en faisant le tour de la Place par derrière la Loge.

La Procession entra dans l'Eglise Cathédrale , & le Saint Sacrement fut reposé sur l'Autel de Paroisse , qu'on avoit décoré & illuminé à cet effet. Il fut chanté un autre Motet en musique , & l'on fit l'encensement. Pendant les Oraisons , la Procession sortant de l'Eglise Cathédrale , tournant à droite , continua son cours vers la rue qui conduit à la porte de Toulouse , passant devant la

Place au Marché; en face de cette Porte, étoit dressé un Reposoir en forme de pavillon, surmonté de quatre arcs de triomphe bien décorés, où il fut fait station & un encensement; l'on chanta un troisieme Motet en musique. Après l'Oraison, la Procession continua son cours par la rue Longue jusqu'à la Chapelle, où elle rentra vers les six heures du soir.

Etant rentrée, la Musique exécuta un quatrieme Motet à grande symphonie, & ensuite on donna la Bénédiction du Très-Saint Sacrement, pendant laquelle il fut fait un encensement.

La solemnité finie, MM. les Députés de Toulouse & de Gimont furent reconduits chez M. le Sous-Prieur, accompagnés de M. le Prieur & autres Confreres en Charge.

Le soir il y eut un souper, où étoient invités nombre de Confreres & les personnes les plus distinguées. La santé des

Prieurs des Compagnies affiliées , & de tous les Confreres , fut portée à plusieurs reprises.

Le lendemain de la Fête , MM. les Députés partirent pénétrés de sensibilité , & laissèrent des regrets à la Compagnie , qui se félicitera toujours des honneurs qu'elle a reçu de ses Confreres de Toulouse & de Gimont par l'organe des dignes Représentans qu'ils ont bien voulu leur envoyer.

Ainsi finit la Fête Séculaire dont le détail est consigné dans un registre , pour servir de mémoire à nos neveux & aux Confreres qui nous succéderont , après en avoir fait préalablement passer des copies , signées de notre Syndic & de notre Greffier , à nos Confreres susnommés , pour être consignées dans les Archives de leurs Chapelles.

Guy , Lieutenant-Colonel d'Infanterie , Commandant pour le Roi à Prats-de-Mouillou , dans la Province de Roussillon , Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de

Saint Louis, Sous-Prieur de la Compagnie Royale de MM. les Pénitens Bleus de Toulouse, un des Députés de ladite Compagnie.

L'Abbé de VICQUES, Chanoine de Saint Etienne, Vicaire Général de Lombez, & Abbé Commendataire de Saramon.

TRUBELLE, Ecuyer, ancien Capitoul, Député de la Compagnie de Toulouse.

MONSSINAT, Avocat au Parlement, Syndic de la Compagnie Royale de Toulouse, un des Députés.

De BIGAN, Prêtre Bernardin de l'Abbaye de Gimont, Prieur député.

Le Comte de LANOÏE, Commandant pour le Roi à Bagnères de Luchon.

Le Marquis de MONTLEZUN, Officier de Dragons.

DUBOIS, représentant le Syndic de la Compagnie de Gimont.

L'Abbé BOYER, Chanoine, Vicaire Général, Prieur; MAYAN DUPRAT; Avocat au Parlement, Sous-Prieur, l'Abbé DUCLOS, l'Abbé BAYONE, l'Abbé DUPUY, Promoteur; SANCERY, Négociant; GRAVIÉ, GUITARD, Syndic; LALUBIE cadet, DUPUY, Négociant; TOMASSIN, ancien Prieur; DUBARRY, Curé de Puylausic; le Chevalier DUBARRY, ancien Sous-Prieur; l'Abbé BONAUT, Chanoine, Vicaire Général; l'Abbé PASSAMA, Chanoine; BISTOS, Chanoine, Sacristain; LAUSIN, Curé de Mourlens; le Baron de JAUGAC, LAMAMIE DE CLERAC, BISTOS cadet, DARBAS, Secrétaire, Confreres de Lombez.





INSTRUCTION
RELATIVE
A LA FÊTE SÉCULAIRE

*CÉLÉBRÉE par la Compagnie de
MM. les Pénitens Bleus de Lombez,
en mémoire de son Institution, pro-
noncée par M. l'Abbé de BOYER,
Chanoine de l'Eglise Cathédrale de
Lombez, Vicaire-Général de Mon-
seigneur l'Evêque, Syndic du Diocèse,
& Prieur en exercice de lad. Compagnie.*

C'EST à l'ardeur & à la constance
de vos vœux, Mes très-chers Freres,
que nous devons l'auguste & touchante
Cérémonie qui nous rassemble en ce lieu
Saint.

Témoins plus d'une fois de votre vive & juste impatience à célébrer la Fête Séculaire de votre Institution, nous nous sommes fait un devoir d'en être l'organe & l'interprete auprès d'un Prélat toujours prêt à favoriser ce que la Religion anime & consacre. Il a daigné seconder vos vues religieuses. Pressentant aussi-tôt nous-même la joie que vous causeroit cette nouvelle, nous nous sommes empressés de vous l'annoncer, & nous devons applaudir hautement aux sentimens de piété que vous nous avez manifesté dans cette occasion.

Sans doute, M. T. C. F., vous en êtes en ce moment encore trop vivement pénétrés, pour vous arrêter à la pompe extérieure qui vous environne.

Jaloux au contraire de marcher sur les traces de vos Peres à l'époque de l'institution de votre Confrairie, en renouvelant aujourd'hui vous-même cet événement mémorable, vous allez, à leur

exemple , pénétrer les Symboles Eucharistiques , pour ranimer votre foi & vous embraser du Divin amour.

Si dans l'ancienne Rome , au renouvellement de chaque siècle , la Nation entière se prosternoit aux pieds des Autels pour y rendre de solennelles actions de grâces aux Dieux tutélaires de l'Empire , des faveurs qu'elle en avoit obtenues , & leur en demander la continuation ; si sous la Loi de Moïse , le retour périodique de l'année Sainte , qui sembloit ne devoir produire qu'une révolution civile , donnoit cependant une nouvelle face aux mœurs publiques , que ne devons-nous pas attendre de votre zèle & de votre piété , M. T. C. F. , dans une circonstance qui vous remet sous les yeux toutes les obligations que vous avez contractées à la face des Saints Autels , en vous incorporant librement & volontairement dans une association dont l'esprit d'humilité , de pénitence & de charité fera toujours l'essence & la base !

Où, M. F. l'engagement que vous avez contracté par cette incorporation , & qui vous oblige à travailler sans cesse à la réforme de vos mœurs , cet engagement sacré , vous allez le renouveler aujourd'hui. Tous les sentimens religieux qu'il suppose , vous devez les éprouver en ce moment ; vous devez même espérer d'en recueillir bientôt les fruits salutaires.

Et s'il en étoit autrement , M. T. C. F. , que deviendrait cet appareil imposant de Religion ? Que nous serviroit de porter JESUS-CHRIST triomphant , si une piété sincère ne l'accompagnoit pas dans tous les lieux qu'il va honorer de sa présence ? Si votre charité ne croissoit pas dans la même mesure que celle dont ce divin Sauveur vous donne de nouvelles preuves en se communiquant à vous ; si vos maisons , que l'influence de sa Divinité va consacrer , pour ainsi dire , d'une manière particulière , redevenoient encore le refuge du crime aussi-tôt après son pas-

sage ? Que nous serviroit à nous-même ,
M. F. de devenir vos coopérateurs en ce
moment, si tout notre ministère devoit
se borner à frapper vos sens par l'éclat
momentané d'un culte que le Ciel rejette,
dès qu'il n'est pas l'hommage du cœur ?

Hélas ! M. F., la solennité de ce jour
ne reviendra plus pour nous. Un siècle
entier va s'écouler avant d'en ramener le
retour. Peut-être même est-ce la dernière
des graces que Dieu nous avoit préparé
dans sa miséricorde, peut-être votre salut
éternel y étoit-il attaché.

Quel malheur pour vous, si vous la
laissiez échapper sans en profiter ! Quel
malheur plus affreux encore, si elle de-
voit vous endurcir dans le crime, loin
de vous ranimer pour toujours à la vertu !
Ah ! c'est alors, M. T. C. F., oui,
c'est alors, que transportés d'une juste in-
dignation, nous évoquerions ici les mânes
de nos peres pour prendre votre place, &
vous reprocher bien plus éloquemment

que nous votre tiédeur & votre négligence. Comment, vous diroient-ils, Chrétiens froids & languissans, génération qui nous avez remplacé sur la terre, & que nous avons engendrée à J. C. en nous donnant le jour, comment êtes-vous si fort dégénérés de la qualité de vos peres? Qu'est devenue cette foi vive qui les animoit, cette charité ardente qui les embrasoit? Nous ne dûmes le pieux établissement qui subsiste au milieu de nous, qu'à notre zele & à notre amour pour la Religion. Le désir de travailler plus surement à notre sanctification, en avoit seul jeté les fondemens. Nous crûmes laisser après nous des Descendans animés du même esprit, occupés sans cesse à le perpétuer par tout ce que l'humanité, la bienfaisance & la charité doivent inspirer à des ames sensibles. Cette perspective intéressante faisoit notre consolation, notre bonheur, guidoit nos pas, fortifioit notre courage; hélas! qui auroit pu le

prévoir , qu'à peine un siecle se seroit écoulé, & que déjà il n'existeroit plus d'autres vestiges du monument que nous avions élevé à la Religion, qu'un Temple matériel , des Pénitens de nom, des pécheurs sans conversion, & des Chrétiens sans vertu.

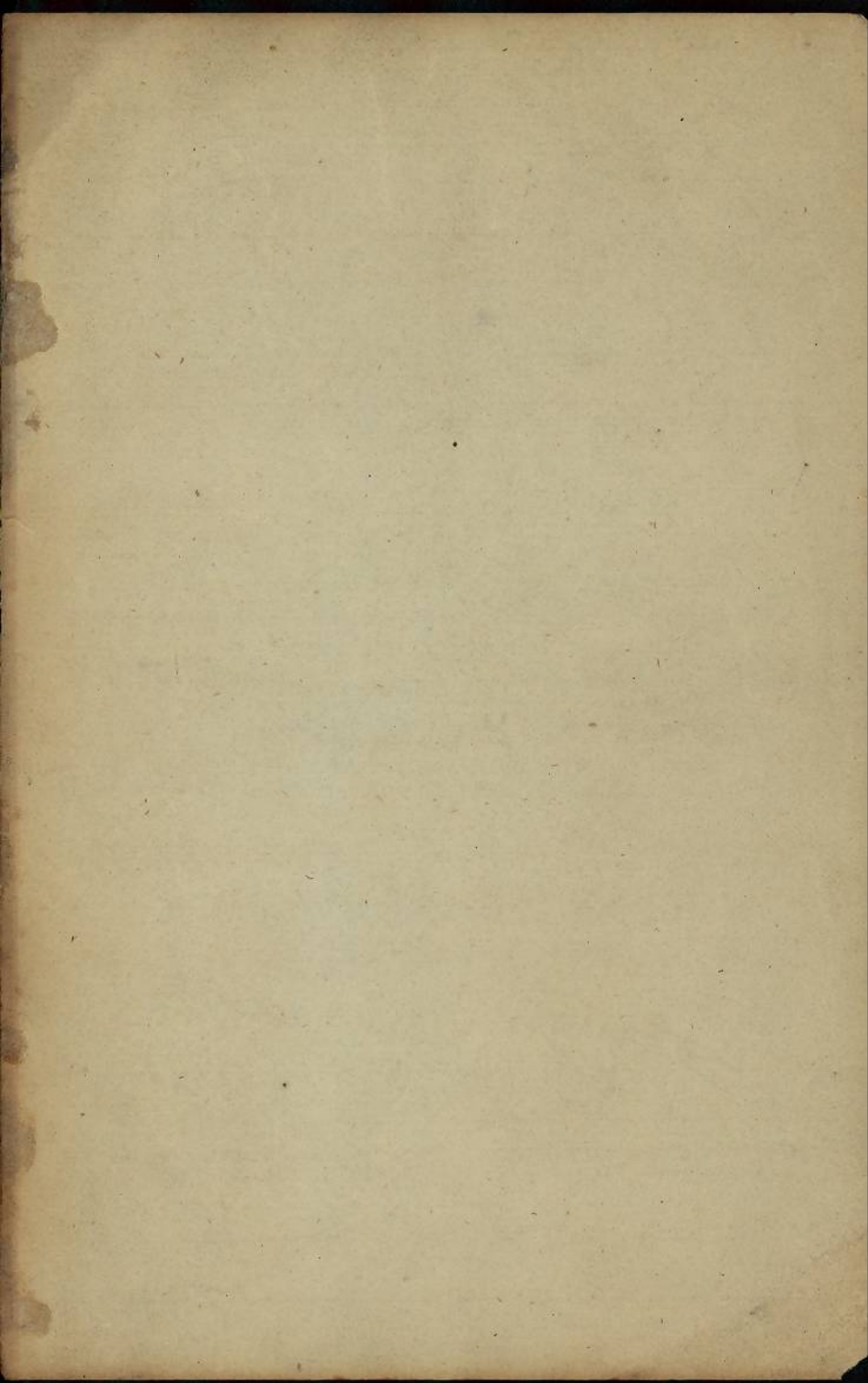
Mais non , M. T. C. F. , loin de nous ces sombres & tristes idées ; nous en concevons aujourd'hui de vous & de votre salut de bien plus favorables. *Confidimus de vobis , dilectissimi , meliora & viciniore saluti* (1). L'ardeur de votre zele , votre piété dont la décoration de ce Temple est la preuve sensible ; celle encore que nous offrent en ce moment les Députés distingués des différentes Compagnies affiliées à la vôtre , & sur-tout de celle de la Métropole, aussi recommandable par les vertus de ses dignes Représentans que par l'élévation du rang de

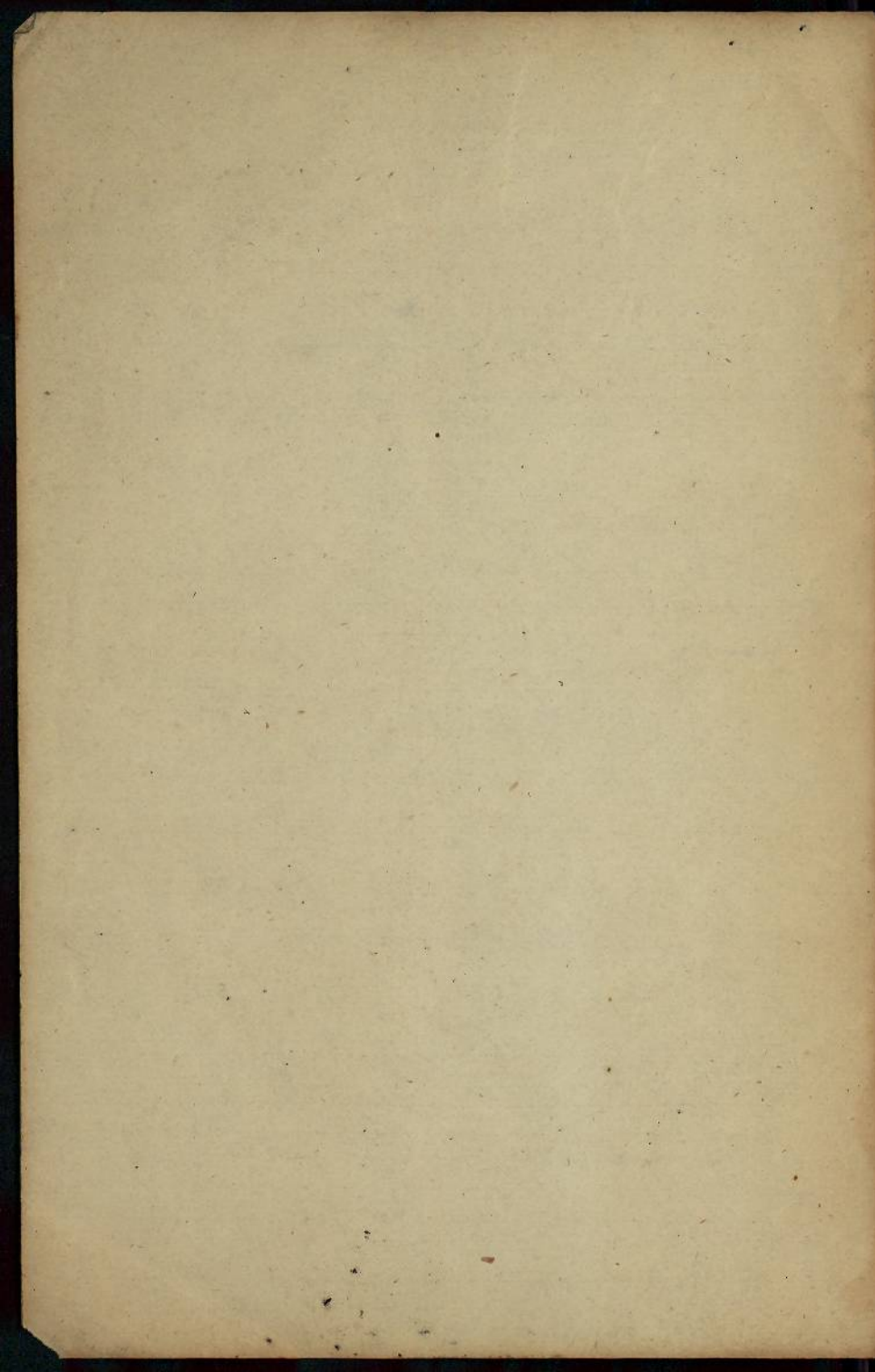
(1) Ep. ad Cor.

son Auguste Chef (1); le Saint empressement, en un mot, que vous nous avez témoigné pour cette pieuse cérémonie, tout, oui, tout, nous fait espérer, M. T. C. F., qu'elle sera pour vous l'époque d'un changement réel & permanent dans vos mœurs; que la vertu seule qui doit être le partage d'un Chrétien voué par état à la pénitence, va désormais fixer toute votre attention, & devenir l'unique objet de vos prières.

Plein de confiance dans ces heureuses dispositions, M. T. C. F., nous allons porter le Saint des Saints dans les rues de Sion, tandis que par la réunion de vos cœurs & de vos volontés vous lui formerez le cortège le plus digne d'un Dieu de Paix & de Charité.

(1) Monseigneur Comte d'Artois.





Décrie

Incomplet du titre,
Boulons 1785.



Imprimé par J. Bouladour



